

Conseil municipal du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Marie-Pierre Rebrassé - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Bernadette Chamoussin (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Sylviane Duchosal (pouvoir à Rose Paviet) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing)

Absents : Franck Chenal - Isabelle Gostoli De Lima - Charley Mingeon

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 20 septembre 2024

Date de publication : 04 octobre 2024

Délibération n°2024-084 – Vidéo-protection : renouvellement de l'autorisation préfectorale

Vu les articles L132-14 et L251-2 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/0321 portant autorisation d'un système de vidéo-protection ;

Madame le Maire rappelle que la commune a installé en 2019 trois caméras afin de protéger les voies publiques suivantes situées à Aime :

- Rue de l'église ;
- Place de l'église ;
- Place Joux ;
- Chemin du pré de foire.

Conformément au code de la sécurité intérieure, cette vidéo-protection a été mise en place afin d'assurer la sécurité des personnes, la protection des bâtiments publics et la prévention des atteintes aux biens. L'arrêté préfectoral portant autorisation du système de vidéo-protection arrive à échéance en novembre 2024, il est donc nécessaire aujourd'hui de demander son renouvellement.

Madame le Maire propose :

- D'approuver le maintien du dispositif de vidéo-protection présenté ;
- De donner un avis favorable à la demande de renouvellement pour cinq ans de ce dispositif auprès de M. le Préfet de Savoie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le maintien du système de vidéo-protection installé rue de l'église, place de l'église, place Joux, chemin du pré de foire.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing